



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2016

---

**Présents** : Bernard MEOT, Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS, Henri MAUCHAMP, Nicolas VAIRELLES, Emmanuel NIQUET et Francisco RODRIGUES, Emmanuelle BOULEHLAIS et Annick SAADA-CHAVENON.

**Absent excusé** : François LORENZI (procuration à Henri MAUCHAMP)

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.  
Secrétaire de Séance : Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS

- **POINT A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'ajout de 2 points à l'Ordre du jour :

- vote du compte administratif du CCAS 2015
- aide exceptionnelle à la famille POIRIER

**Vote de ces ajouts à l'unanimité.**

- **MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 2 MARS 2016**

A la demande de plusieurs conseillers municipaux, le débat concernant les horaires de l'éclairage public est relancé. Après discussions, il est décidé de :

- ✓ ETEINDRE l'éclairage public entre 23 h 00 et 6 h 00 : **6 voix pour et 2 contre**
- ✓ MAINTENIR l'éclairage public les nuits du 24 au 25 décembre, du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier et du 13 au 14 juillet : **8 voix pour et 1 contre**
- ✓ MAINTENIR l'éclairage public la nuit du samedi au dimanche : **6 voix pour et 2 contre**

- **DEMANDE DE LA SOCIETE DE CHASSE « La Biche »**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la société de chasse de Pagny-la-Ville qui demande l'autorisation d'implanter un couvert végétal sur le territoire communal de la Chamblière pour permettre à la faune et à la flore de retrouver un milieu équilibré et approprié à leur mode de vie.

**Vote de ce point à l'unanimité**

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : ANNULENT ET REMPLACENT LES DELIBERATIONS DU 2 MARS**

Suite à la remarque justifiée d'un élu, il s'avère que les comptes administratifs ont été votés alors que le Maire était présent dans la salle du conseil.

Même s'il n'a pas participé aux votes, il s'avère qu'il faille de nouveau procéder aux votes, ceux-ci n'étant pas règlementaires.

Après sortie du Maire, il est procédé à l'élection d'un Président de séance. Emmanuel NIQUET, seul à se présenter est désigné Président de séance.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs 2015 et arrête ainsi les comptes comme il a été chiffré lors de la séance du 2 mars 2016

**Vote pour de ce point à l'unanimité.**

- **AIDE EXCEPTIONNELLE A LA FAMILLE POIRIER**

Suite au tragique incendie qui a endeuillé la famille POIRIER, le Maire propose au conseil municipal de venir en aide à la famille POIRIER et propose de faire un don de 1 500 €.

Le conseil municipal :

- ✓ Décide d'octroyer une aide financière de 1 500 € à la famille POIRIER
- ✓ Autorise le Maire à signer tout document concernant cette affaire

**Vote pour de ce point à la majorité (7 voix pour et une abstention).**

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS**

Le Maire rappelle que le CCAS est inactif depuis 2007 et que fin 2015, le conseil municipal a voté la clôture du budget.

Administrativement, à partir du moment où il a été voté un budget primitif 2015 (même à zéro), il faut clôturer l'année 2015 avec le vote administratif.

Emmanuel Niquet, élu Président dès la sortie du Maire fait procéder au vote du compte administratif 2015 du CCAS

**Vote pour de ce point à l'unanimité.**

## **AFFAIRES DIVERSES**

- FIPHFP : Nicolas Vairelles explique que c'est un fond (versé par le Centre de Gestion de la Côte d'Or) qui permet de subventionner des communes pour des projets d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Il reste à voir si la commune remplit toutes les conditions pour être éligible à cette subvention.
- Piscine de Seurre : ce projet est très controversé. Si la communauté de communes Rives de Saône validait ce projet, Rives de Saône aurait du mal à investir après cela pour d'autres projets plus porteurs notamment en matière d'emploi (exemple implantations d'entreprises). A titre d'exemple, le ratio d'endettement par habitant et par an passerait de 170 € à 270 €. Personne n'est contre une piscine, Nicolas VAIRELLES représentant la commune a démontré par une analyse financière rapide que la communauté de communes ne pouvait pas se payer ce luxe sans mettre en danger l'EPCI et sans augmenter la fiscalité, c'est pourquoi il a voté contre en mars 2015 et qu'il s'opposera systématiquement au projet pour des raisons financières.
- Fête du vélo : Elle aura lieu en même temps que la fête nationale du vélo début juin, et elle permettra à la commune, entre autre d'inaugurer les bords de Saône.

La séance est levée à 20 h 30.

A Pagny-la-Ville, le

Le Maire, Henri MAUCHAMP.